

GROUPE UNSA



NEWSLETTER 23

DEMANDEURS D'ASILE
RAPPORT ANNUEL DE L'ÉTAT DE LA FRANCE
PROTECTION DE L'ENFANCE
QUALITÉ/ORIGINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS





Martine Vignau
Présidente du groupe UNSA

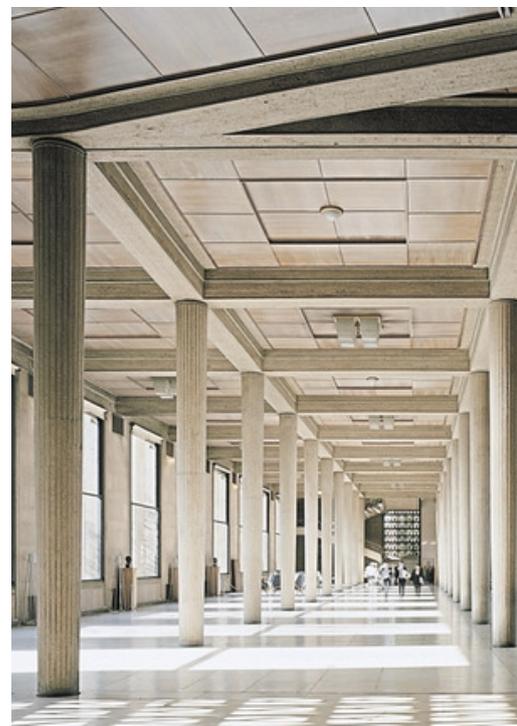
Identifier les besoins, apporter des réponses adaptées, favoriser les liens et les lieux, œuvrer pour améliorer le niveau de satisfaction des personnes, identifier les circuits qui permettent de relever les défis face aux attentes de la société, tels sont les thèmes abordés dans ce numéro.

*Je pourrais résumer cette phrase par un seul mot :
bientraitance !*

La bientraitance est ainsi au cœur des avis qui viennent d'être portés au CESE : protection de l'enfance, demandeurs d'asile, produits alimentaires. Le rapport annuel de l'Etat de la France et le sujet sur les fonds structurels européens s'appuient également sur l'idée d'imposer une exigence de professionnalisme, un ensemble de comportements tournés vers l'avenir et une recherche constante d'un environnement adapté.

Alors que l'été pointe timidement le bout de son nez, entre rayons de soleil et averses orageuses, nos esprits se tournent mécaniquement vers les longues soirées entre amis ou encore les lectures allongées sur un transat. C'est une occasion de parler de bientraitance, de lire ou relire les avis CESE et surtout de faire connaître encore plus les missions du Conseil Economique, Social et Environnemental auprès de nos proches et amis.

Bel été !



PARCOURS ET POLITIQUES D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE DANS L'UE

23 MAI 2018

Dans le contexte des crises qui frappent de nombreux pays des rives Sud et Est de la Méditerranée, les migrations forcées vers l'Union européenne (UE) ont connu un nouvel essor ces dernières années. En vertu de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, les Etats membres se doivent de garantir le droit d'asile dans le respect du principe de non-refoulement. Pour s'assurer de l'accès effectif des demandeur.euse.s d'asile à leurs droits, il convient de distinguer les enjeux de la politique d'accueil de ceux de la politique migratoire. Le CESE a souhaité, à travers cet avis, mettre l'accent sur la nécessaire amélioration des conditions d'accueil des demandeur.euse.s d'asile dans l'UE. Au niveau européen, il souhaite une refonte du système de Dublin sur des bases plus respectueuses de la volonté des personnes. En outre, l'UE doit assumer toute la responsabilité de la gestion de ses frontières externes pour faire respecter le principe de non-refoulement. En France, l'organisation d'un véritable accueil initial, plus respectueux de la dignité des personnes, nécessite un changement de paradigme qui s'appuie sur la conception d'un accompagnement intégré des demandeur.euse.s d'asile tout au long de leur parcours.



**Intervention UNSA
sur cette vidéo :
RDV à 1:22:40**



INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

SAISINE D'INITIATIVE

Fort opportunément, ce projet d'avis du CESE souligne que l'asile est un droit international institué par la Convention de Genève de 1951, un droit inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et un droit constitutionnel pour notre pays.

L'UNSA partage les constats du projet d'avis, qui bien que connus, sont toujours utile à rappeler dans un domaine où la qualité de l'information est déterminante pour pouvoir s'opposer à "l'instrumentalisation anxiogène de ces questions à des fins politiques" dénoncée par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) dans son avis du 2 mai 2018.

Sur ce point, le rappel que l'Europe et la France ne sont concernées que par une faible part des demandeurs d'asile au niveau mondial reste fondamental, alors même que l'on assiste à un durcissement des politiques d'asile dans l'Union européenne.

Le projet d'avis formule des préconisations importantes pour améliorer, voire radicalement changer la donne selon le principe que les êtres humains, sans distinction, doivent jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

L'UNSA soutient les préconisations qui concernent le système actuel employé dans l'Union Européenne, elles améliorent la protection des demandeurs d'asile tout en permettant un traitement plus cohérent de la demande. L'assouplissement des règles proposé par Dublin IV permettrait de réduire de façon importante les mouvements secondaires. Mettre fin à l'externalisation du contrôle aux frontières de l'Europe par des accords avec des pays tiers, souvent peu démocratiques, est une exigence, bien qu'ancienne, qui va dans le bon sens en matière de droits fondamentaux.

Pour l'UNSA, si l'harmonisation reste fondée en matière européenne, il faut se méfier de l'idée qui voudrait que la mise au niveau européen s'accompagnerait automatiquement d'une amélioration, surtout après avoir constaté dans la première partie du projet d'avis "un durcissement des politiques de l'Union européenne".

L'UNSA estime tout à fait intéressant la volonté exprimée par le projet d'avis de changer le paradigme du système français de l'accueil en créant des centres d'accueil initial et une agence de l'accueil et de l'intégration des réfugiés à compétence interministérielle et sous tutelle du Premier ministre. Il est également judicieux de préconiser que l'OFFRA devienne l'acteur unique du traitement administratif de l'asile.

Les préconisations relatives à une meilleure prise en compte des publics vulnérables doivent être soutenues. En effet, un meilleur accès aux soins ainsi qu'une prise en compte des besoins spécifiques des demandeuses et des mineur.e.s permettrait de rendre l'accueil plus en cohérence avec les principes de la société française. Il ne faudrait toutefois pas limiter la dimension sexuée des parcours et des violences aux seules femmes. Cette situation concerne également, parfois avec une extrême gravité, les LGBT.

Bien évidemment nous partageons le principe de favoriser l'intégration des personnes étrangères vivant en France. De même, si ces préconisations sont à soutenir, elles doivent absolument n'être qu'un aspect d'une politique plus large mise en place pour l'ensemble des étrangers, voir des immigrés.

Par contre, nous nous interrogeons sur l'efficacité relative aux champs des concertations professionnelles proposées. L'intégration par le travail ne doit pas être l'occasion de gérer la précarité, les demandeurs d'asile ne doivent pas être les seul.e.s concerné.e.s par ce sujet. De même, commencer une réflexion sur l'intégration dans les branches professionnelles en cumulant la situation des réfugiés statutaires et des branches en pénurie de main d'œuvre aboutirait au mieux à favoriser le dumping social, au pire à de la discrimination et un renforcement de phénomènes de rejet.

MIEUX INVESTIR POUR LA FRANCE : RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE LA FRANCE 2018

12 JUIN 2018

Face aux principaux enjeux que sont la transition écologique, la révolution numérique et la lutte contre le chômage, il est indispensable de conduire une politique d'investissement ambitieuse. Pour respecter la discipline budgétaire, il importe de montrer une meilleure sélectivité dans le choix des investissements publics en privilégiant les dépenses susceptibles de stimuler la croissance de long-terme et de maximiser l'effet de levier sur l'investissement privé. Une meilleure efficacité passe par le renforcement des études d'impact et des outils d'évaluation existants. Elle suppose d'améliorer la gouvernance, d'aller vers de nouveaux modes de coopération public-privé et d'engager une commande publique responsable. Renforcer les investissements sociaux destinés à améliorer les compétences et agir de manière préventive sur les inégalités participerait à une plus grande efficacité des politiques publiques. Les territoires, plus particulièrement les régions en charge du développement économique, doivent jouer un rôle accru dans les écosystèmes territoriaux et la sélection des projets les plus innovants et à même de réduire les fractures territoriales. La lutte contre la désindustrialisation de l'économie française nécessite de renouer avec une véritable stratégie industrielle, co-construite par l'état, les entreprises et les partenaires sociaux, et de mettre en place un environnement favorable à l'investissement productif.



RAPPORT ANNUEL

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

INTERVENTION UNSA : FANNY ARAV

D'après le Littré, INVESTIR c'est :

- mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité, d'un droit
- Envelopper de troupes, environner de gardes pour fermer les issues

Cette première notion n'est pas si dépassée par l'usage actuel, puisqu'il s'agit bien de redonner place, avenir, ambitions à l'ensemble des citoyens et plus encore à ceux qui subissent le marquage de la relégation sociale.

Ainsi les jeunes, les familles monoparentales, plus généralement les femmes, sont encore les populations les plus impactées par le chômage et la pauvreté. On voit aussi se confirmer des problématiques liées au vieillissement et la perte de dépendance, et l'accentuation des fractures territoriales.

Les investissements sociaux, les prestations sociales, ne sont pas du caritatif, mais des outils, de corrections des inégalités et d'intégration dans un champ des possibles ouvert effectivement à tous. Car si les inégalités monétaires, en qualité de vie, sont relativement maîtrisées grâce à notre système redistributif et à l'accès aux services publics, certaines persistent, la plus cruelle mais aussi la plus significative étant l'espérance de vie en bonne santé, particulièrement discriminante suivant les conditions de vie et de travail.

L'Europe a cette chance de ne plus être en guerre, nous n'en connaissons pas moins une vraie rivalité économique et d'influence. Le château fort n'étant plus notre modèle de vie, c'est bien souvent à l'échelle européenne et internationale que se jouent les alliances et conquêtes. Pour autant, il nous faut défendre notre économie nationale via la construction d'une véritable stratégie industrielle, d'un rattrapage de notre retard sur la R&D en termes de financement mais aussi de considération des compétences des chercheurs et doctorants.

Dans une économie fondée sur la connaissance, l'innovation et la qualité, une formation aussi bien technique qu'ouvrant sur l'agilité de l'esprit est fondamentale. Que ce soit pour les formations tant initiales que continues, l'enjeu est trop grand pour ne pas prétendre à l'exigence de moyens et l'effectivité des objectifs attendus. On ne peut parler de parcours quand la seule espérance est de passer toute sa vie professionnelle au SMIC !

Les investissements publics contribuent directement à la croissance de l'économie pour autant que l'on revoie les critères de choix et d'attribution, mais aussi indirectement en tant qu'effet de levier et de bénéfiques d'usages aux entreprises. Les impacts d'une « transformation du statut juridique des entreprises » ne peuvent se faire à l'aune d'un budget public annuel, mais sur une vraie vision de long terme et en analysant les impacts sur l'ensemble des acteurs.

Plus préoccupant, nous « jouons » notre avenir quant à la situation écologique de notre planète. Nous devons donc relancer les leviers des investissements verts, que ce soit en termes d'outils de financement, qu'en termes de choix de priorisation : planification urbaine et des infrastructures de mobilité pour un meilleur usage des sols, réduction de l'emprunte carbone dans le bâtiment, les transports et notre consommation.

Nous vivons une curieuse période où les stratifications sociales, normatives et spatiales sont revenues à un niveau rarement atteint depuis longtemps : poids du diplôme initial, reproduction scolaire et patrimoniale, etc. et où, en même temps, les injonctions à l'agilité, à l'innovation et à la mobilité sont données comme solutions aux transitions qui se présentent.

Sachons trouver ensemble les voies d'une croissance au profit de tous.

PREVENIR LES RUPTURES DANS LES PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

13 JUIN 2018

SAISINE
GOUVERNEMENTALE

Au moment où le Gouvernement élabore la stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence (2018-2022), le Premier ministre a demandé au CESE de formuler des préconisations sur deux publics de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : les « jeunes en difficultés multiples » et les jeunes majeurs sortants de l'ASE. La situation de ces jeunes est paradoxale : il leur est demandé plus d'autonomie qu'aux autres jeunes de leur âge alors qu'ils et elles ont moins de ressources (familiales, relationnelles, psychologiques, financières, sociales, etc.). Elle est surtout alarmante et appelle des mesures d'urgence afin de sécuriser le parcours de ces jeunes et de mieux les accompagner vers l'autonomie.



**Intervention UNSA
sur cette vidéo :**
RDV à 0:47:45

**Téléchargez l'avis
en cliquant ici**



INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU

« Sortir la protection de l'enfance de l'angle mort des politiques publiques, pour porter un projet politique partagé en faveur des enfants les plus vulnérables ».

Tel était un axe fort de la feuille de route 2015-2017 en la matière.

En effet, La loi du 14 mars 2016 est arrivée avec de nouvelles exigences dans le domaine de la protection de l'enfance : mise en place du projet pour l'enfant, révisions systématiques de la situation de l'enfant, parcours de l'enfant, adaptation du statut en fonction de chaque situation, sécurisation de la sortie du dispositif.

Dans cette loi, l'intérêt supérieur de l'enfant est mis en avant et en son temps nous avons appuyé la mise en projet à partir des besoins fondamentaux de l'enfant, sans oublier la participation des parents.

Nous voilà saisi par le Premier Ministre pour nourrir la future stratégie interministérielle pour la protection de l'enfance et de l'adolescence c'est dire que le sujet mérite une attention particulière de la société civile organisée que nous représentons.

La plupart des enfants pris en charge aujourd'hui par l'ASE ont subi des carences plus ou moins importantes. Soit parce qu'ils ont vécu auprès de figures parentales qui n'ont pas su ou pu les investir positivement et répondre de manière adaptée à leurs besoins, soit parce qu'ils ont été précocement accueillis en collectivité sans référence (pouponnière, hôpital, etc.), soit parce qu'ils vivaient dans un milieu en grande difficulté sociale. Ils grandissent donc avec des blessures psychoaffectives que le placement en tant que tel ne va pas toujours être en mesure de réparer. De nombreuses préconisations structurantes permettent d'inscrire durablement la politique publique de protection de l'enfance dans les territoires. Par exemple l'amélioration des pilotages national et départemental soutenu par un outil statistique, la création d'un fonds national de péréquation des dépenses, la garantie spécifique ou de droit commun pour tous les jeunes de 18 ans à un droit à des ressources et un accompagnement personnalisé sont des axes que nous soutenons.

Les deux groupes se félicitent également des améliorations et simplifications proposées pour construire un processus d'autonomisation progressif et sécurisé.

Toutefois, l'accompagnement ne doit pas se limiter aux seuls ressources et logement. L'approche doit être globale : éducation, culture, social, santé, formation, emploi... Cet accompagnement prend place dans le Projet Pour l'Enfant (PPE). Révisé et rédigé au moins une fois par an, il est centré sur les besoins du jeune dans tous ces domaines.

L'entretien des 17 ans est un focus sur l'autonomie fonctionnelle. Symboliquement c'est le premier entretien formalisé et systématique et le seul entretien auquel ne participent pas les parents. Le jeune est reconnu comme acteur de son devenir.

Imaginer avancer cet entretien à 16 ans est tout à fait illusoire au regard de la maturité et des objectifs poursuivis. C'est demander à ces jeunes de faire des choix alors que nous ne le demandons pas à nos propres enfants, surtout que des entretiens ont lieu régulièrement à l'initiative des référents éducatifs.

S'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre du PPE garanti déjà la construction d'un processus d'autonomisation qui démarre le jour même de l'accueil à l'ASE.

Les parents, très absents de cet avis, sont néanmoins partie prenante et il est souhaitable lorsque cela est possible qu'ils contribuent à l'accompagnement à l'autonomie. Plus leur participation aura été travaillée, moins ils seront absents à l'approche de la majorité.

Parmi nos travaux, nous avons constaté la quasi absence de formation continue approfondie pour les professionnels. On ne doit pas laisser à penser que les professionnels seraient actuellement déficients dans leurs pratiques, leurs connaissances. On ne peut faire l'impasse sur leur implication, leur persévérance, leur imagination voire leur ingéniosité pour surmonter les obstacles qui parsèment l'accompagnement des jeunes dont ils ont la charge. Ils font souvent face aux injonctions paradoxales (faire plus avec moins), à un manque de formation continue, d'espace de réflexion et de prise de recul. L'accès à l'autonomie d'un jeune sortant de l'ASE passe aussi par l'accompagnement des professionnels par les employeurs, au 1er rang desquels se trouvent les Conseils Départementaux, qui mettent en œuvre des politiques variables en la matière.

Enfin, nous devons également porter toute notre attention sur les enfants en situation d'handicap et pris en charge par l'ASE. Ces enfants « invisibles » car trop souvent oubliés des systèmes d'information existants, présentant des situations hétérogènes, sont doublement vulnérables.

Alors qu'ils devraient bénéficier d'une double attention, ils sont plus souvent victimes de l'incapacité à sortir des cloisonnements institutionnels. Dans le cadre du dispositif « une réponse accompagnée pour tous », il est nécessaire de développer les engagements partenariaux institutionnels (MDPH, Education nationale, ASE ...) afin de répondre parfaitement à l'élaboration d'une réponse adaptée aux besoins du jeune facilitant ainsi l'articulation entre les différentes démarches.

LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITE ET D'ORIGINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

19 JUIN 2018

Initiés par la France, les 5 signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) sont les seuls, parmi les nombreuses mentions figurant sur les étiquettes des produits alimentaires, à être garantis par l'État et reconnus au niveau européen. Les « promesses » qu'ils offrent portent sur l'origine (AOP/AOC, IGP), le respect de l'environnement et du bien-être animal (Bio), une qualité supérieure (Label Rouge) ou encore une recette traditionnelle (STG) ; elles font l'objet de contrôles réguliers. Outre les garanties apportées aux consommatrices et aux consommateurs, les quelque 1 100 produits sous SIQO permettent aux agriculteurs de différencier leurs productions et donc de mieux les valoriser. Parallèlement, ils contribuent à dynamiser les territoires grâce aux patrimoines gastronomiques, paysagers et culturels qu'ils entretiennent. Pour autant, les SIQO doivent aujourd'hui relever des défis. Dans cet objectif, le CESE formule des préconisations pour améliorer leur connaissance par les consommateurs, renforcer et élargir leurs promesses face aux attentes de la société, ou encore favoriser et soutenir leur développement.

Intervention Env. et Nature sur cette vidéo : RDV à 1:11:25

SAISINE D'INITIATIVE

Téléchargez l'avis en cliquant ici



INTERVENTION UNSA - ENVIRONNEMENT ET NATURE

L'histoire de la construction des Signes Officiels de Qualité –dits SIQO- montre bien le souci que les producteurs, transformateurs, jusqu'aux distributeurs, ont eu de valoriser leurs productions alimentaires, avec déjà au début du siècle dernier, l'objectif de lutter contre les fraudes pour rassurer les consommateurs.

Si le succès de ces SIQO au fil du temps peut être reconnu, les nouvelles demandes sociétales actuelles, centrées particulièrement sur le lien entre alimentation et santé, le bien-être animal et la protection de l'environnement, sont apparues très fortement dans les auditions de la section, et seul le label bio a semblé répondre parfaitement aux attentes nombreuses des consommateurs en la matière.

Pour les autres SIQO : AOP comme AOC, STG, IGP et Label Rouge, leur ancienneté et l'évolution des cahiers des charges selon les productions n'ont pas forcément suivi les attentes des consommateurs. Cet avis montre que ces SIQO mériteraient d'une part d'être plus lisibles, et d'autre part plus ambitieux dans les réponses qu'ils sont supposés apporter aux nouvelles attentes des consommateurs. Ce renouveau permettrait également de réduire la confusion existante avec de nombreux labels privés, marques de distributeurs et autres « médailles agricoles » issues de concours en tout genre.

Pour répondre à cette nécessaire clarification et au renforcement des garanties, notre groupe retient particulièrement les préconisations suivantes :

- *D'abord l'harmonisation des cahiers des charges des produits agricoles et aquacoles sous AOP ou IGP dont l'origine et les modes de production et d'élaboration sont proches. Cette harmonisation offrira un socle d'exigences minimales et des garanties en matière de typicité liée aux terroirs et à des pratiques artisanales traditionnelles. Pour le cas particulier de l'ostréiculture, cette harmonisation renforcera les garanties de traçabilité des modes de production. Notre groupe souligne que cette harmonisation des cahiers des charges vers le haut mériterait également d'être étendue aux viandes sous Label rouge.*
- *Ensuite, les organes de gestion des SIQO doivent compléter leurs cahiers des charges pour y intégrer des engagements supplémentaires comme par exemple : la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse, l'absence d'adjuvants et d'arômes artificiels, la qualité nutritionnelle pour les produits transformés, y compris biologiques, le respect du bien-être animal, une certification environnementale des exploitations agricoles d'au moins niveau 2 à court terme avec l'objectif, ensuite, de la haute valeur environnementale (HVE), ainsi qu'une certification RSE pour les entreprises. Pour encourager et accompagner ces démarches, notre assemblée préconise de les soutenir financièrement durant la phase de transition, grâce par exemple à des aides de la PAC correspondant au moins aux frais engagés pour l'obtention des certifications complémentaires.*
- *Enfin, notre assemblée se place dans une vision de long terme en anticipant une approche globale des nouvelles demandes sociétales, qui grandissent autour des productions biologiques en fort développement. Dans une recherche de cohérence, il s'avère souhaitable d'identifier et d'aider les producteurs cherchant à valoriser leurs productions prioritairement dans leur bassin de vie mais aussi capables de répondre aux consommateurs désireux de plus de proximité, de moins d'emballages, d'une réduction du coût carbone des transports, l'analyse du cycle de vie du produit, et à la recherche d'un haut niveau de biodiversité. Cette démarche qui devrait nécessairement devenir européenne à terme, pourrait être préfigurée par une mise en œuvre expérimentale en France. Ce label du XXIème siècle peut être un des leviers permettant la transition écologique et solidaire d'une alimentation à nouveau ancrée sur les productions locales.*

LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

20 JUIN 2018

SAISINE
GOUVERNEMENTALE

Saisi par le gouvernement de la question de la réforme des fonds structurels européens et de l'avenir de la politique de cohésion dans la perspective des négociations du cadre financier pluriannuel post-2020, le CESE a examiné la mise en oeuvre de la programmation 2014-2020 en cours et analysé les propositions de la Commission européenne pour 2021-2027.

Si la mise en oeuvre actuelle des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) s'effectue en France à un rythme situé dans la moyenne européenne, il n'en reste pas moins que certains objectifs stratégiques, comme ceux liés aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable, ou certains territoires tels que les Outre-mer, accusent des retards préoccupants. La complexité des procédures impose une charge difficilement supportable à l'ensemble des acteurs et des actrices et engendre une insécurité juridique et financière préjudiciable aux objectifs poursuivis. En outre, l'impact concret de la politique de cohésion demeure méconnu des bénéficiaires ultimes que sont les résidentes et résidents de l'Union européenne (UE). Face à ce constat mitigé, les propositions formulées par la Commission européenne pour 2021-2027, qui prévoient une contraction du budget consacré à la politique de cohésion, n'apparaissent pas à la hauteur des enjeux malgré des avancées louables en termes de rationalisation, de simplification et de modularité accrue des instruments.

Pour le CESE, la politique de cohésion constitue un acquis majeur de l'UE qu'il importe de préserver. Le principe de solidarité qu'elle incarne est plus que jamais vital à l'heure où l'Union fait face à de nouveaux et redoutables défis. La nécessité dans ce contexte d'accélérer la mise en oeuvre de la programmation en cours, de renforcer la pertinence stratégique de la programmation 2021-2027 tout en simplifiant les procédures et en améliorant la visibilité de cette politique, a guidé la réflexion.



**Intervention UNSA
sur cette vidéo :
RDV à 1:25:15**

Téléchargez l'avis en cliquant ici

INTERVENTION UNSA : FANNY ARAV

L'avis dresse un constat lucide de la situation de l'Union européenne qui se caractérise par une incapacité à apporter des réponses communes à la hauteur des problèmes rencontrés, voire inadaptées comme les politiques d'austérité. Dans ce contexte qualifié d'alarmant par les rapporteurs,

l'Union doit décider de son prochain cadre financier pluriannuel 2021/2027. Les propositions de la Commission publiées début mai manquent singulièrement d'ambition. En soumettant un budget de 1 279 milliards d'euros soit 1,11 % du PIB des 27 États membres, la Commission est bien en-deçà des 1,3 % que réclamait le Parlement européen. Cela se traduit notamment par des coupes franches pour la PAC et, plus encore, pour la politique de cohésion de l'ordre de 6 à 7 %. L'UNSA note avec satisfaction que l'avis partage la position du Parlement européen.

En effet, la politique de cohésion constitue le principal instrument au service de la réduction des inégalités mais aussi du principal levier d'investissement pour un développement économique et social durable et inclusif. Mais, force est de constater, que les choix budgétaires risquent de s'opérer au détriment de cette politique alors que la Commission, elle-même, affirme que le retard que connaissent certaines régions s'est encore accru et que des disparités importantes persistent au sein de l'Union.

De ce point de vue, l'avis rappelle dès la première préconisation les objectifs des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en insistant notamment sur le socle européen des droits sociaux et sur les engagements internationaux de l'Union, l'accord de Paris sur le changement climatique et les objectifs de développement durable pour 2030. A noter que le 7ème rapport de la Commission sur la politique de cohésion souligne que des investissements supplémentaires sont nécessaires pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les transports à faible intensité en carbone.

Selon nous, l'avis aurait pu insister sur la nécessité de poursuivre une politique de cohésion au service de toutes les régions européennes selon une intensité différente. Le même rapport de la Commission montre que les effets de la mondialisation, de la migration, de la pauvreté et du manque d'innovation, du changement climatique, de la transition énergétique et de la pollution ne se limitent pas aux régions moins développées. En revanche l'avis recommande fort justement de renforcer l'évaluation de l'impact de la politique de cohésion en prenant davantage en compte les indicateurs de progrès social et de réduction des disparités territoriales. Chaque État membre serait tenu de fournir, en impliquant la société civile organisée, un rapport annuel sur l'utilisation des FESI et leur incidence sur les recommandations pays du semestre européen.

Nous ne pouvons pas conclure sans citer la préconisation visant à renforcer la communication sur les FESI à l'intention de l'ensemble des parties prenantes et surtout des citoyennes et des citoyens tant les réalisations concrètes de la politique de cohésion mériteraient d'être mieux connues. Enfin, l'UNSA soutient l'ensemble des préconisations formulées par l'avis tant en ce qui concerne la suite de la mise en oeuvre de la programmation 2014/2020 que la politique de cohésion 2021/2027.

VIE DES CESER

CESER GRAND EST

Programme régional de la forêt et du bois



Programme Régional de la Forêt et du Bois
Contribution

Adoptée en Plénière du 14 juin 2018

RAPPORTEUR DE L'AVIS

PASCAL LOUIS
CONSEILLER UNSA

Conclusion du rapport :

Cette contribution a pour but de relever certains points qui semblent importants pour le CESER et qui n'étaient pas ou peu abordés dans le plan.

Ainsi, l'absence de la problématique « sanglier » ne peut être écartée des zonages relatifs à la question de l'équilibre sylvo-cynégétique, en raison des réels dégâts causés à la ressource bois.

De même, c'est dans le cadre d'une formation tout au long de la vie des parties prenantes que l'on pourra engager les entreprises de la filière dans une démarche tournée vers le futur.

Un futur qui ne peut rester éloigné des préoccupations économiques, environnementales et des avancées scientifiques pour lequel la création d'un comité dédié doit être fructueuse.

Enfin, le PRFB ne doit pas être un plan supplémentaire qui viendrait s'ajouter à la multitude d'études, plans, contrats, programmes... existants déjà sur la forêt et le bois.

Il est nécessaire que tous ces documents et les éléments qui les composent soient agrégés et fassent l'objet d'une évaluation régulière dans l'intérêt de la filière et de ses acteurs.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) propose de contribuer au projet du programme qui sera examiné par la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) coprésidée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional initialement prévu le 11 juin 2018.

Ce programme, déclinaison du Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB), s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable des forêts, en application de la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

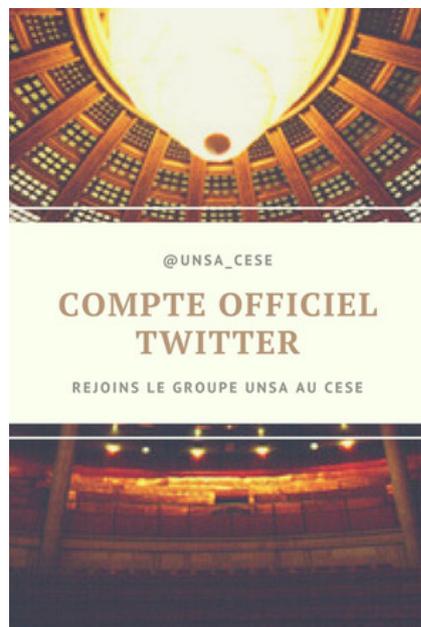
Les objectifs affichés par le PNFB, consistent à gérer la forêt en tenant compte du changement climatique et des attentes citoyennes tout en contribuant au développement économique de la filière dans le respect de la ressource.

Filière d'avenir du Grand-Est, la filière forêt/bois a fait l'objet d'un contrat entre l'État, les interprofessions et le Conseil Régional, adopté en juillet 2017. La volonté de la Région de développer la filière afin de valoriser le territoire et sa ressource répond aux orientations du CESER Grand-Est.

Le CESER remercie les structures qui ont accepté de répondre à ses questions dans le cadre des auditions qu'il a menées. Ces entretiens ont permis de dégager six points qui paraissent devoir faire l'objet de complément dans le projet de texte ou être ajouté quand ils font défaut. Ainsi, cette contribution évoque les attentes citoyennes, l'importance du bois d'œuvre, l'intérêt de l'engagement de la filière dans l'Usine du Futur, la recherche & développement en lien avec la formation, la problématique cynégétique ainsi que des compléments à l'organisation de la filière.

Dans ce contexte, le CESER souhaite que soit intégrée sa contribution dans la version

intermédiaire du PRFB du 4 janvier 2017, au même titre que les contributions des groupes de travail dédiés



Téléchargez l'avis en cliquant ici

VIE DES CESER

CESER GRAND EST

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalités des Territoires (SRADDET)

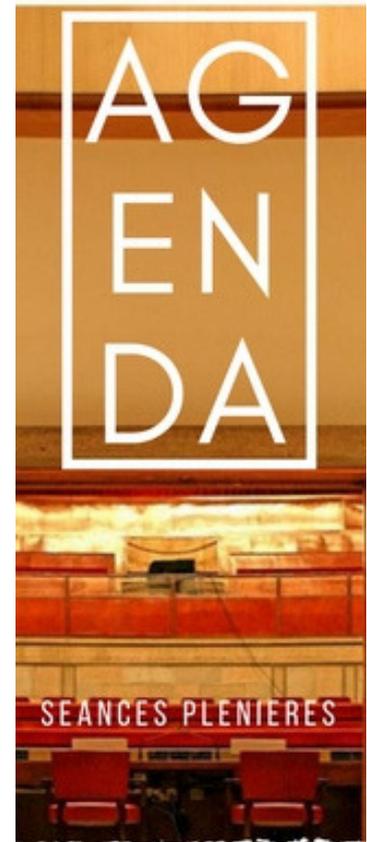
Au-delà de son association prévue par la Loi (consultation pour avis sur le projet du SRADDET), le CESER Grand Est a souhaité être présent à toutes les étapes de la construction du SRADDET.

Plusieurs contributions ont ainsi été apportées :

- ◆ Une première contribution (adoptée en Séance Plénière en juin 2017) a été produite afin d'apporter l'éclairage des socio-professionnels préalablement au séminaire politique de septembre 2017 sur les enjeux liés à la construction du SRADDET.
- ◆ Une deuxième contribution (adoptée en Séance Plénière en novembre 2017) a eu pour but d'apporter des compléments d'analyse et d'observation dans la phase d'élaboration du « rapport » SRADDET et de l'élaboration des objectifs.

Cette troisième contribution a pour objectif d'analyser les projets de règles et de mesures d'accompagnement et leur cohérence avec les objectifs définis préalablement.

Un avis sera ensuite apporté fin 2018 sur le projet SRADDET tel qu'il aura été approuvé par le Conseil Régional et avant que le schéma ne soit définitivement adopté



10 JUILLET

Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive

11 JUILLET

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

11 SEPTEMBRE

TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

15 ET 16 SEPTEMBRE

Journées européennes du Patrimoine
"L'art du partage"

25 SEPTEMBRE

Sommet mondial de la Francophonie

Christine Graffiedi
Conseillère UNSA

Présidente de la commission

Téléchargez l'avis en cliquant ici

CESER
ALSACE
CHAMPAGNE ARDENNE
LOTTRE
GrandEst



LES AVIS ET
RAPPORTS
DU CESER

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
Troisième contribution

Adoptée en séance plénière du 14 juin 2018

contact	SEBASTIEN MARCHAL ATTACHE DE GROUPE
Unsa	sebastien.marchal@ceser.fr
Cese	04 70 41 68 94

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

L'art du partage

15 - 16 SEPTEMBRE 2018
10H À 17H

PALAIS D'ÉNA ☑ siège du CESE
9 place d'Éna, Paris 16^{ème}

Le Palais
d'Éna ouvre
ses portes !



★ Samedi 15
Benjamin Stora ★

★ dimanche 16
Jean-Baptiste Minnaert ★

★ Rencontrez des conseillers,
construisez la plus grande
tour en Kapla,
admirez l'architecture,
participez au concours
Instagram ★



MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Benoît Fouvent © Palais d'Éna, architecte Auguste Perret, LP SE, S&P © CESE, Juin 2018

Partageons ...

- ☑ DÉBAT
RENCONTRE
- ☑ EXPOSITION
- ☑ CONFÉRENCE
- ☑ VISITE
- ☑ ANIMATION
ENFANTS

... LES CONNAISSANCES ET LES IDÉES

Échangez avec des membres du CESE qui seront présents pour mieux connaître et comprendre la 3^e assemblée de la République, sa vocation et ses nouveaux enjeux de consultation citoyenne.

« Le CESE et vous », partez à la découverte des organisations qui composent le CESE et qui vous représentent.

« Le Palais d'Éna rénové », exposition dédiée à l'œuvre majeure d'Auguste Perret et aux travaux de restauration du bâtiment.

« Frontières », une exposition du Musée national de l'Histoire de l'immigration.

« Histoire & Actualités de l'immigration en France »
Samedi 15/09 à 15h Benjamin Stora, historien et professeur universitaire donnera une conférence sur l'histoire de l'immigration et ses apports en termes de ressources culturelles.

Dimanche 16/09 à 15h, Jean-Baptiste Minnaert, historien de l'architecture et professeur universitaire, présentera une conférence architecturale sur les ressources culturelles européennes.

... L'ART

Visites architecturales libres ou guidées par des conférencières et conférenciers de l'école du Louvre pour découvrir l'architecture d'Auguste Perret, les sculptures, tapisseries, fresques...

... LES JEUX

des ateliers de construction libre ou de reproduction de bâtiment animés par Kapla.

Découvrez toutes les animations
sur lecese.fr

